

Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ADONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
— 10 fr. pour six mois,
— 6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse de l'auteur, pour le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 28 Août.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Décrets : établissant en Algérie des bureaux de garantie pour faire l'essai et constater les titres d'ouvrages d'or et d'argent ; — portant nominations dans l'ordre impérial de la Légion-d'honneur ; — conférant la médaille militaire ; Nominations au commandement de l'*Alceste* et de la *Thétis* ; Tableau du prix de l'hectolitre de froment pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines.

Chronique locale.

Le prix moyen de l'hectolitre de froment, arrêté par le ministre de l'agriculture et du commerce, pour servir de régulateur, est de 22 fr. 65 c. pour la 2^e section de la 3^e classe dont font partie les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle, un rapport très-étendu sur la situation des sociétés de secours mutuels dressé par la commission supérieure d'encouragement et de surveillance de ces sociétés. Instituée par un décret du 26 mars 1852, la commission examine les résultats de ces cinq années, et voici les chiffres statistiques qu'elle fournit :

Progression du nombre des sociétés. — A la fin de l'année 1852, le nombre total de ces sociétés était de 2,438; 1853, de 2,773; 1854, de 2,940; 1855, de 3,123; 1856 de 3,404.

Nombre des sociétaires. — Le nombre des sociétaires était :

Au 31 déc. 1852, de 271,077, dont 21,635 hon.	
— 1853, 318,256, 28,810 »	
— 1854, 351,101, 25,300 »	
— 1855, 386,662, 41,434 »	
— 1856, 426,453, 47,981 »	

Capital de réserve. — Le capital de réserve s'élevait :

Au 31 décembre 1852, à 10,714,877 19	
— 1853, à 12,089,561 05	
— 1854, à 13,332,073 05	
— 1855, à 14,978,104 78	
— 1856, à 16,532,319 93	

Nombre des sociétés approuvées. — Si l'on examine séparément les sociétés approuvées, on obtient les résultats suivants :

A la fin de 1852, les sociétés approuvées étaient au nombre de 50.

A la fin de 1853, à 439; — 1854, à 787; — 1855, à 1,063; — 1856, à 1,406.

Nombre des sociétaires. — Le nombre des sociétaires était :

Au 31 déc. 1852, de 11,794, dont 2,318 hon.	
— 1853, 66,646, 15,435 »	
— 1854, 104,033, 24,292 »	
— 1855, 128,576, 29,798 »	
— 1856, 167,568, 17,431 »	

Capital de réserve. — Le capital de réserve s'élevait :

Au 31 décembre 1852, à 728,318 06	
— 1853, à 1,707,154 35	
— 1854, à 3,748,329 34	
— 1855, à 4,702,001 09	
— 1856, à 5,803,304 57	

D'où il résulte qu'en cinq ans le nombre total des sociétés s'est accru de 40 %; celui des sociétaires de 57 %; le chiffre du capital de réserve, de 54 %.

Le nombre des sociétés approuvées est 28 fois plus grand à la fin de la cinquième année;

Le nombre de leurs membres participants, 13 fois plus grand;

Celui de leurs membres honoraires, 15 fois plus grand;

Et le chiffre de leur capital de réserve, 8 fois plus considérable.

Le progrès s'est également fait sentir en ce qui concerne la participation des femmes.

A la fin de 1852, on en comptait 26,481	
1853, 33,482	
1854, 36,332	
1855, 42,736	
1856, 47,982	

Ainsi, en cinq ans, le nombre des sociétaires a presque doublé.

La commission attribue au département du Jura l'honneur d'avoir introduit et propagé la mutualité dans les campagnes. Le Jura compte aujourd'hui 216 sociétés approuvées; de tous les départements, il est celui qui en possède le plus.

Les progrès moraux et charitables ne sont pas moins considérables que les progrès matériels; le rapport signale : la visite et le soin des malades; le patronage des enfants des sociétaires, exercé par la société elle-même; les écoles qu'elle leur a ouvertes; les récompenses qu'elle donne à leur exactitude et à leur travail; les sœurs de charité appelées au chevet de ses malades : la lingerie mise à la disposition des sociétaires les plus pauvres; la bibliothèque ouverte à tous les membres; l'adoption des orphelins; les secours aux veuves; l'indemnité, prenant la forme de journée de travail, pour le vigneron et l'agriculteur que la maladie empêche de cultiver ses champs ou sa vigne; le prêt d'honneur, acceptant pour unique garantie la probité du débiteur; enfin, l'ingénieuse idée de l'extension du principe de l'association à l'achat des denrées de première nécessité.

Dans ses observations générales la commission ne cache pas que le plus grand obstacle qu'elle a rencontré en appelant au privilège de l'approbation les sociétés anciennes, c'est le placement obligatoire sur l'Etat des fonds disponibles, et elle reconnaît qu'un grand nombre préfèrent encore les placements sur particuliers, dans le commerce ou l'industrie, malgré tous les dangers qu'ils offrent.

L'actif total de la caisse de retraite est en ce moment de 1,357,882 fr. 82 c.

Ce rapport est suivi de la liste des récom-

penses accordées en vertu du décret du 26 mars 1852.

Deux sociétaires sont faits chevaliers de la Légion-d'Honneur; ce sont : M. le baron de Saint-Vincent, conseiller à la cour de Nancy, et M. Richard, prote d'imprimerie à Paris.

Il est accordé en outre : 20 médailles d'or, 35 médailles d'argent, 77 médailles de bronze et 27 mentions honorables.

La réduction accordée par la Compagnie du chemin de fer du Nord, en France, sur les prix de son tarif intérieur pour le transport des céréales, est supprimée à dater du 1^{er} septembre prochain.

En conséquence, les expéditions de cette nature seront, à partir de cette date, taxées aux prix de la 2^e section du tarif international franco-belge.

La Compagnie générale des Lavoirs et Bains publics de France a traité avec son entrepreneur de Paris pour la construction de l'établissement de Roubaix. Les travaux doivent commencer lundi 31 août et être achevés le 1^{er} décembre prochain.

On nous assure que le lavoir du Temple, établissement qui a coûté 450,000 fr. à la ville de Paris, sera donné prochainement en toute propriété à la Compagnie générale des Lavoirs et Bains publics de France, moyennant certaines stipulations en faveur de la classe ouvrière.

Les sieurs Duthilleul et Delecourt, qui ont été condamnés récemment par le tribunal correctionnel de Lille, le premier à quarante jours de prison, le second à un mois de la même peine, et tous deux à 300 fr. d'amende, pour sévices graves envers le sieur Debouze, qui colportait dans le canton de Seclin des bulletins au nom de M. Descat, lors de l'élection des représentants au Corps législatif, ont fait appel du jugement devant la cour de Douai.

Mal leur en a pris, car Duthilleul a vu ses 40 jours de prison élevés à 3 mois; Delecourt passera 2 mois en prison au lieu d'un, et les 300 francs d'amende se sont élevés à 400 fr.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 29 AOUT 1857.

CHIENS ET HOMMES, HOMMES ET CHIENS.

J'ai les cheveux longs, la barbe vierge, un pantalon rapé, une redingote verte, trois chemises, et je n'aime pas les bourgeois. J'ai un ami, chose rare; et cet ami assure que je suis artiste. Si cela est, j'en suis bien aise, vu l'estime et la vénération profondes que j'ai toujours professées pour cette intéressante famille de la zoologie.

Epris des charmes de la campagne, qu'on voit toujours belle à travers les murs d'une mansarde, je vins habiter Sceaux, après avoir salué le bonnetier d'en-bas, qui, en trois minutes, fait l'éloge de Corneille, de Paul de Kock et de ses articles-coton, et regrettant de s'être laissé séduire par les honneurs, maudit son service de caporal dans l'honorable corps de la garde nationale.

A Sceaux, sous ma fenêtre, un petit jardin, dans l'espace de cinquante pas, renferme des collines, des vallées, des grottes; un trou large de deux mètres reçoit le nom de vivier. Au bas du jardin s'élève un pavillon, un colombier.

Reproduction interdite.

Un matin, j'en vis sortir un gros monsieur, vêtu d'une jacquette blanche, et une dame accompagnant un petit animal à longues oreilles, qui trottaient la tête haute et l'œil brillant : « Quoi qu'en dise M. de Buffon, pensai-je en voyant son allure, il n'y a pas que l'homme dont la tête regarde le ciel. » — Rien de gracieux comme le mouvement de ses oreilles qui encadraient de leurs ondes la finesse de son nez — car ce n'était point un museau : cela n'avait rien de commun avec beaucoup de visages humains de ma connaissance.

L'ensemble de ces charmants détails compose ce que dans le monde on appelle un chien. Quand on prononce ce mot, d'ordinaire la bouche méprise, l'œil dédaigne... puis il sourit.

Le front s'incline, on salue M. Z..., être fort estimé, parce qu'il est doué de bras, de jambes assez semblables à ceux d'un homme, parce que ces bras et ces jambes sont enchâssés dans des vêtements qui contiennent des poches, parce que enfin ces poches renferment des portefeuilles garnis de papiers jaunes ou blancs, sur lesquels on lit en grosses lettres : MILLE FRANCS, et en petits caractères : « tout contrefacteur, etc... » L'ensemble de ces charmants détails compose ce que dans le monde on appelle un homme.

Le petit chien trottaient donc.

La petite personne, si gracieuse et si gentille, m'avait longtemps fait oublier ceux qui l'accompagnaient; je les remarquai enfin. Vous les peindre serait difficile : on ne peut tracer que des caractères; le caractère de ces personnes était de n'en point avoir. C'étaient des gens qui voyaient le monde et ne l'aimaient pas; — qui est-ce qui aime le monde? — Comme il faut que chacun aime quelque chose, le gros

monsieur aimait la Suisse, qu'il avait vue autrefois... dans *Guillaume-Tell*, à l'opéra; après la Suisse, il aimait sa femme. — La vieille dame aimait sa chienne, puis son mari : c'est par ce doux mariage de leurs affections, qu'ils pratiquaient la charité chrétienne.

La dame suivait la chienne et criait : *miss, miss!* — *Miss* s'arrêtait, tournait la tête, regardait la dame et poursuivait sa route. Ce manège se répétait toute la journée, et la journée de la veille ressemblait à celle du lendemain.

Chacun a sa mission ici-bas : en appelant *miss*, la dame avait beaucoup de mérite. *Miss* supportait avec patience les appels réitérés de sa maîtresse.

La première fois que je verrai M. J. Reynaud, je lui demanderai s'il croit à la félicité des chiens en l'autre monde, et en quoi consiste cette félicité.

Quant au gros monsieur, il eût peut-être songé au paradis, si le paradis eût été la Suisse, mais sûrement il n'y songeait pas en ce moment : le brave homme remplissait d'eau son vivier, et s'acquittait de cet important devoir avec une lenteur qui ne lui enlevait rien de sa gravité. J'entendais de ma fenêtre le patient travailleur fredonner le ranz-des-vaches : fa, sol do fa, la do fa, sol do fa, la ré do... — Le ciel était pur; un beau soleil inondait de lumière la campagne de Fontenay-aux-Roses; le vent se taisait; les feuilles des trembles étaient immobiles.

Sol, la ré sol, la ré sol, la ré sol...

Rien ne présageait un orage, ni un malheur. Tout à coup un cri se fait entendre : au voleur, on vole *Miss!* — Un homme s'entuit, qui emporte *Miss* dans ses bras. La pauvre bête jette les hauts cris, jappe et mordille. —

Plus vite court l'homme, plus haut crie la dame, qui s'arrache ce qui lui reste de cheveux gris, et perd en cette malheureuse affaire (car l'histoire a le droit et le devoir de tout dire)... sa dernière dent. Et elle de dire à son bonhomme de mari : « Mais courez donc! mais on vole *miss!* mais courez donc, homme sans cœur et sans haleine! Rendez-moi mon chien *miss*, s'il vous plaît! »

Cependant, je vole sur les traces du fripon, la teins, le rosse, m'empare de *miss* et la reporte triomphalement à sa maîtresse. La petite chienne saute de mes bras à sa rencontre lui lèche les mains et le visage, en témoignant sa joie par ces mille petits bonds et ce vif frétillement de la queue, qui équivalent chez les chiens à notre rire et même à nos larmes de bonheur.

Enfin la dame revint à elle, se souvint de moi et voulut bien me remercier par un sourire plein de grâce et de bienveillance :

« Nous sommes heureux, monsieur, que ce petit incident (un petit incident, peste!) nous ait procuré le plaisir de vous recevoir dans *no re campagne*. J'espère que dorénavant vous n'attendrez plus pareille circonstance pour venir nous voir, et que vous nous ferez souvent l'honneur de votre visite. »

Comme on le voit, la dame n'était pas bête. Tout s'est fini comme on voit : elle déguise son émotion sous une banalité.

Je le remerciai par un salut.

M. dame, lui dis-je, vous semblez porter un bien grand attachement à votre chienne. — Une chienne, monsieur! mais c'est un être raisonnable, s'il vous plaît! Sa vie est pleine de traits qui le prouvent. Seulement c'est tout une histoire.